



Affaire suivie par :  
Séverine Lemarié, Chef du service  
Personnels enseignants et/ou chercheurs  
Tél. 01 39 25 78 35  
Fax. 01 39 25 78 41  
Mél. : [severine.lemarie@uvsq.fr](mailto:severine.lemarie@uvsq.fr)  
Gladys ONESTAS, Gestionnaire RH  
Tél : 01 39 25 78 65  
Mél : [gladys.onestas@uvsq.fr](mailto:gladys.onestas@uvsq.fr)

Versailles, le 3 février 2015

Jean-Luc Vayssière  
Président de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-  
Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les  
Directeurs de composante  
Directeurs de département  
Directeurs de laboratoire

Objet : **Campagne nationale d'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour 2015.**

Référence : Décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suite à la décision du conseil scientifique en sa séance du 4 mars 2014, je vous informe que l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines avait fait le choix de recourir à l'instance nationale d'évaluation (CNU, CNU Santé et CNAP) chargée d'examiner les candidatures à la PEDR dès l'année 2014.

Le conseil scientifique réuni le 4 mars 2014 et le conseil d'administration réuni le 25 mars 2014 ont également adopté les critères de choix des bénéficiaires de la prime ainsi que les barèmes suivants :

Critères de choix :

- Publications et production scientifique
- Encadrement doctoral et scientifique
- Rayonnement et responsabilités scientifiques nationales et internationales
- Responsabilités scientifiques à l'UVSQ

Barème :

- Maîtres de conférences, astronomes adjoints et physiciens adjoints : 3812 €
- Professeurs des universités, astronomes et physiciens de 2<sup>e</sup> classe : 5411,12 €
- Professeurs des universités, astronomes et physiciens de 1<sup>ère</sup> classe ou classe exceptionnelle : 6932 €
- Membres IUF Juniors : 8632 €
- Membres IUF Seniors : 12000 €

La procédure de candidature étant totalement dématérialisée depuis la campagne de 2013, les enseignants-chercheurs souhaitant candidater à la PEDR pour 2015, devront **déposer leur dossier de candidature sur une application web dédiée, nommée ELARA sur le portail GALAXIE du site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouverte à partir du 12 février 2015.**



Seuls les dossiers électroniques validés par les candidats et les établissements seront recevables et expertisés par l'instance nationale.

Le calendrier de la campagne 2015 est le suivant :

- Saisie des candidatures effectuée entre le 12 février – 10h et le 4 mars 2015 – 16h.
- Validation des dossiers par les établissements entre le 5 et le 24 mars 2015
- Réunion des sections CNU, CNU santé et CNAP d'avril à début octobre 2015
- Transmission des avis des instances aux établissements début octobre 2015
- Réunion des instances des établissements avant le 26 novembre 2015

Les informations complémentaires concernant cette campagne et l'accès à l'application informatique sont disponibles sur la page web suivante :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_PEDR.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_PEDR.htm)

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette note ainsi que les documents annexes aux enseignants-chercheurs de votre composante, département ou laboratoire.

Le président

Jean-Luc Vayssière